

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de BOURGES  
Le : 09/12/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
09/12/2022

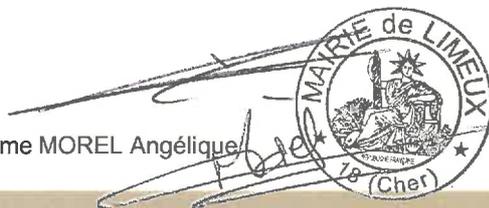
L'an 2022, le 5 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

**Excusé(s)** : MM : GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique



### 14-2022 – CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec la SBPA pour le service de la fourrière des chiens errants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention soit :

- 1€ par 165 habitants : 165.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/12/2022  
Le Maire  
Julien YVON

La secrétaire de séance  
Angelique MOREL

Diffusé sur le site internet de  
la commune <http://limeux-berry.fr>  
le 09-12-2022

Accusé de réception en préfecture  
018-211801287-20221205-14-2022bis-DE  
Date de réception préfecture : 12/01/2023